

DEMANDE DE SUBVENTION municipale

Nom de l'association demanderesse

Domaine d'intervention (cocher la case correspondante)

- | | |
|---|--|
| ☐ Culture | ☐ Economie, emploi et formation |
| ☐ Commerce de proximité | ☐ Education |
| ☐ Jeunesse | ☐ Petite enfance |
| ☐ Développement durable et environnement | |
| ☐ Habitat, Logement | ☐ Solidarités, handicapés et empêchés |
| ☐ Anciens | ☐ Sports |
| ☐ Autre, préciser _____ | |

Association engagée dans la Charte de la Vie Associative (cocher la case correspondante)

Oui ☐ Non ☐ .. Date de signature de la Charte/...../.....

■ SUBVENTION ACCORDEE en 2024 :

■ SUBVENTION ACCORDEE en 2025 :

■ SUBVENTION DEMANDEE en 2026 :

■ PROPOSITION de la COMMISSION :



1- RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Désignation :

.....

Siège social.....

Adresse

Téléphone

Télécopie.....

Courriel..... Site internet :

Buts tels qu'ils résultent des statuts (**joindre une copie des statuts à jour**)

.....

.....

Numéro Siret: |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Numéro RNA (ou à défaut celui du récépissé en préfecture) : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

N° D'AGREMENT D.D.J.S. (le cas échéant) :

Date de publication de la création au Journal Officiel : |_|_|_|_|_|_|_|_|

Situation (cocher la case) :

Association locale ()

Association départementale ()

Association régionale ()

Association nationale ()

Préciser si l'association est rattachée à une association ou une fédération départementale ou nationale, et laquelle (titre et siège social) :

Préciser, le cas échéant, les associations locales rattachées :

Compétence géographique de l'association :

L'association dispose-t-elle d'agrément(s) administratif(s)? Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :

attribué par :

en date du :

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?

Si oui, date de publication au Journal Officiel: |_|_|_|_|_|_|_|_|

L'association dispose-t-elle d'un commissaire aux comptes ?

COMPOSITION DU BUREAU

Qualité	Nom et Prénom	Adresse	Téléphone et e-mail
Président			
Vice(s)-Président(s)			
Secrétaire			
Trésorier			
Personne à contacter			

RESSOURCES HUMAINES (au 31 décembre de l'année écoulée)

ADHERENTS (nombre) :

	NOMBRE D'ADHERENTS		DONT ADHERENTS VERRIEROIS	
	2024	2025	2024	2025
Enfants de moins de 6 ans				
Enfants de 6 à 13 ans				
Adolescents de 13 à 18 ans				
Adultes				
TOTAL GENERAL (enfants, adultes)				

Bénévoles mobilisés dans le cadre des réalisations :

Salariés :

RESSOURCES FINANCIERES

COTISATIONS ANNUELLES

Joindre les pièces indiquant le montant de la cotisation et tarifs divers, et faire apparaître le nombre d'ayants droit au quotient familial.

Adhérents	Adultes	Jeunes	Tarifs dégressifs
Verriérois			
Non Verriérois			

SUBVENTION(S) SOLLICITEE(S) POUR L'ANNEE 2026

Motivation de la demande présentée à la commune :

.....

.....

.....

BILAN D'ACTIVITES DE L'ORGANISME POUR L'ANNEE 2025

(Précisez les activités, leur fréquence, leur durée et leur impact sur la vie locale)

(Joindre le dernier compte rendu de l'Assemblée Générale)

This image shows a full page of a document template designed for writing. It features approximately 28 evenly spaced, thin grey horizontal lines across the entire width of the page. The background is white, and there are no margins, headers, or footers visible.

This image shows a full page of white paper with horizontal dotted lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page, providing a guide for handwriting practice. There are no margins, text, or other markings on the page.

PROJETS D'ACTIVITES PLURIANNUEL

PROJETS POUR L'ANNEE 2026

A quel(s) besoin(s) cela répond-il ? Qui a identifié ce besoin (l'association, les usagers, etc.) ?

Description des actions : Précisez l'inscription des projets dans le cadre d'une politique publique, le public bénéficiaire (caractéristiques sociales, nombre, etc.) ainsi que les moyens mis en œuvre.

[illegible]

PROJETS PREVISIONNELS POUR LES ANNEES SUIVANTES :

[illegible]

ASSURANCES

ATTESTATION D'ASSURANCE A JOUR A FOURNIR (obligatoire – aucune subvention ne peut être octroyée en cas de défaut d'assurance de l'association bénéficiaire)

2- RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

RESULTAT GENERAL

Exercice 2023-2024		Exercice 2024-2025	
Total des recettes		Total des recettes	
Total des dépenses		Total des dépenses	
Résultat réel (excédent ou déficit)		Résultat réel (excédent ou déficit)	

TRESORERIE

Montant des emprunts contractés :

Avoir sur des comptes au 31/08/2025 (Joindre la photocopie des derniers relevés, en votre possession, des différents comptes de l'association) :

SICAV ou placements divers :

-
-
-

SUBVENTIONS AUTRES ORGANISMES :

COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025

1. Exercice sur année calendaire : comptes 2025 à la date de remise de la demande (provisoire*)
2. Exercice sur année scolaire : comptes au 31.08.25
3. Autres, préciser les dates de votre exercice

DEPENSES	RECETTES
■ Frais personnel (salaires + charges) (1) ■ Frais généraux administratifs ■ Frais de charge de fonctionnement..... ■ Autres frais généraux ■ Achat de matériel et d'équipement ■ Dépense des manifestations ■ Frais de déplacement	■ En caisse au début exercice - Etat - Département - Autres communes - Fédérations - Verrières ■ Cotisations ■ Manifestations ■ Dons ■ Tombolas ■ Autres (sponsors....) ■ Produits financiers nets
TOTAL	TOTAL

(1) Les frais de personnel seront justifiés en annexe par une photocopie de la déclaration annuelle des salaires

Déclaration sur l'honneur**Le Président****Le Trésorier**

* Si votre compte n'est pas encore arrêté, vous voudrez bien nous l'envoyer après approbation de l'assemblée générale, si les comptes 2024 n'ont pas été remis, vous voudrez bien nous les remettre.
A défaut, une nouvelle demande de subvention sera déclarée irrecevable.

Budget prévisionnel de l'association

Exercice 2026

ou date de début :

date de fin :

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, de	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures		74 - Subventions d'exploitation"	
Autres fournitures		Etat	
61 - Services extérieurs			
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Région(s) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs		Département(s) :	
Rémunérations intermédiaires et			
Publicité, publication		Commune(s) :	
Déplacements, missions			
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes		Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération,			
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel		Fonds européens	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
65 - Autres charges de gestion		75 - Autres produits de gestion	
66 - Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou	
67 - Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68 - Dotation aux		78 - Reprises sur amortissements	
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES¹			
86 - Emplois des contributions		87 - Contributions volontaires en	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

¹ Le plan comptable des associations, issu du règlement CAC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements "hors bilan", et "au pied" du compte de résultat.

MOYENS UTILISES

Personnel rémunéré	
Nature de(s) emploi(s)	Effectif
Effectif total des personnes rémunérées	

Personnel mis à disposition (préciser l'organisme mettant à disposition et, s'il s'agit de la Commune, joindre une copie de la convention afférente)	
Nature de(s) emploi(s)	Effectif
Effectif total des personnes mises à disposition	

Personnel bénévole (détailler par action et le cas échéant compléter en annexe au dossier)	
Nature des interventions	Effectif
Effectif total des bénévoles	

AIDE MATERIELLE DE LA COMMUNE
POUR L'ANNEE 2025
(à remplir obligatoirement)

Locaux

(Merci d'indiquer tous les locaux ayant été mis à disposition, de manière ponctuelle ou pérenne et, dans ce dernier cas, d'annexer à la demande une copie de la dernière convention avec la Commune relative au local concerné)

TYPE DE DISPONIBILITE	DESIGNATION	NOMBRE ANNUEL D'HEURES D'UTILISATION

Équipement, matériel, coupe, photocopies
(Stands, barrières, mobiliers etc...)

TYPE DE DISPONIBILITE	NATURE	ESTIMATION, MONTANT OU VALEUR

Matériel de transport

TYPE DE DISPONIBILITE	NATURE	ESTIMATION, OU VALEUR CHIFFREE

Autre

TYPE DE DISPONIBILITE	NATURE	ESTIMATION, OU VALEUR CHIFFREE

Déclarations sur l'honneur

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toute demande (initiale ou renouvellement) quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), (nom et prénom)
représentant(e) légal(e) de l'association.....

- certifie que l'association est régulièrement déclarée
- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;
- demande une subvention de :€
- précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire de l'association² :

Nom du titulaire du compte
Banque
Domiciliation :

Code Banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB

Fait, le à

Signature

Attention

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441 6 et 44 1-7 du code pénal

² Joindre **impérativement** un relevé d'identité bancaire ou postal, même si la ville de Verrières-le-Buisson vous a déjà attribuée une subvention précédemment)



Verrières-le-Buisson



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN DES ASSOCIATIONS BENEFICIAIRE DE SUBVENTIONS PUBLIQUES

Disposition réglementaire prévue à l'article 6 du PJJ confortant les principes de la République

Préambule

- Importance de la contribution des associations à la vie de la Nation.
 - Légitimité de la contribution financière des collectivités publiques et du respect des principes républicains par les associations bénéficiaires de subventions.
 - Principes énoncés par l'an. 6 de la loi.
 - Délimitation de la notion de subvention (art. 9- I de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations).
 - Nécessité d'une procédure contradictoire en cas de décision de retrait de subvention per la collectivité (art. L. 122-1 du code des relations entre le public et l'administration).
 - Rappel du principe de laïcité de la République — article 1er de la constitution selon lequel la France est une République (...) laïque ».
 - Aménagement de ces dispositions au regard de l'objet de certaines associations.
-

ENGAGEMENT N° 1 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

- Respecter la liberté de conscience des membres et des tiers.
- S'abstenir de prosélytisme abusif

ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ D'ASSOCIATION DES MEMBRES

- Assurer la liberté des membres de se retirer de l'association.
- Assurer le droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT N° 3 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

- Égalité devant la loi.
- Égalité femmes-hommes au sein de l'association et prévention de toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.
- Absence de toute différence de traitement injustifiée.

ENGAGEMENT N° 4 : FRATERNITÉ ET PRÉVENTION DE LA HAINE ET DE LA VIOLENCE

- Ne pas cautionner ou provoquer à la haine ou à la violence.
- Rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT N° 5 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

- Ne pas entreprendre, ni soutenir ou cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la dignité de la personne humaine.
- Ne pas exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique, notamment des personnes en situation de handicap.
- Protéger la santé et de l'intégrité physique et morale des membres et bénéficiaires des services de l'association, notamment des mineurs.

ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA LEGALITÉ ET DE D'ORDRE PUBLIC

- Ne pas causer de trouble à l'ordre public.
- Ne pas revendiquer sa propre soustraction aux lois de la République pour un quelconque motif.
- Ne pas recourir aux actions violentes.

ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES FONDAMENTAUX DE LA RÉPUBLIQUE

- Respecter l'emblème national, l'hymne national et la devise de la République.

Je soussigné(e).....

président(e) de l'association.....

certifie avoir pris connaissance et à faire respecter le contrat d'engagement républicain des associations bénéficiant de subventions publiques.

Fait à

Le

Signature :